



GUIDE ADMINISTRATIF

FORMATIONS BRACPN – BACPN – BACPNV

Prérequis – Objectifs - Démarches

Les informations suivantes sont à lire attentivement afin de définir précisément vos besoins en fonction de vos objectifs.

⚠ Brevets et certificat de sécurité ne permettant pas d'équivalence pour un accès au capitaine 200

Il appartient à chaque candidat, d'adresser l'ensemble de ses justificatifs, dans un délai de 15 jours minimum avant la date de démarrage de l'action, au service maritime de l'ACPM
Pour les envois dématérialisés, le format PDF est obligatoire.

Brevet Restreint d'Aptitude à la Conduite de Petit Navire :

Objectif de la formation: Capitaine ou matelot de navires à moteur de longueur inférieure à 12 mètres effectuant une navigation à moins de 2 milles du point de départ ne transportant aucun passager-
Puissance propulsive inférieure à 250 kW

Prérequis d'entrée en formation :

Permis côtier (Test préalable probatoire obligatoire si permis de plus de 5 ans)

Etre âgé de 18 ans minimum

Avoir une pièce d'identité en cours de validité

Aptitude médicale du service de santé des Gens de Mer en cours de validité ([voir démarches ci-dessous](#))

Contenus :

Module RN Règlementation Nationale 8H (Epreuve finale orale)

Formation Sécurité pour les personnels embarqués sur les navires de moins de 12 mètres 27H (Epreuves pratiques)

Conditions de délivrance :

Satisfaire aux conditions d'évaluation

Etre titulaire (en sus) d'un CRR ou d'un CRO

Brevet d'Aptitude à la Conduite de Petit Navire :

Objectif de la formation: Capitaine ou matelot de navires à moteur de longueur inférieure à 12 mètres effectuant une navigation à moins de 6 milles du point de départ et transportant au plus 12 passagers-
Puissance propulsive inférieure à 250 kW

Prérequis d'entrée en formation :

Etre âgé de 18 ans minimum

Avoir une pièce d'identité en cours de validité

Aptitude médicale du service de santé des Gens de Mer en cours de validité ([voir démarches ci-dessous](#))

Contenus :

Module P1-0 Navigation 56H (Epreuves finales orales et épreuve pratique de manœuvre)

Module P3 –X Entretien et réparation (Epreuve finale orale)

Module RN Règlementation Nationale 8H (Epreuve finale orale)

Formation Sécurité pour les personnels embarqués sur les navires de moins de 12 mètres 27H (Epreuves pratiques)

Conditions de délivrance :

Satisfaire aux conditions d'évaluation

Etre titulaire (en sus) d'un CRR ou d'un CRO



GUIDE ADMINISTRATIF

FORMATIONS BRACPN – BACPN – BACPNV

Prérequis – Objectifs - Démarches

Brevet d'Aptitude à la Conduite de Petit Navire à Voile :

Objectif de la formation: Capitaine ou matelot de navires à voile de longueur inférieure à 12 mètres effectuant une navigation diurne à moins de 6 milles d'un abri et transportant au plus 12 passagers

Prérequis d'entrée en formation :

Etre âgé de 18 ans minimum

Avoir une pièce d'identité en cours de validité

Aptitude médicale du service de santé des Gens de Mer en cours de validité (voir démarches ci-dessous)

Etre titulaire d'un diplôme jeunesse et sport BE ou DE voile

Contenus :

Module RN Règlementation Nationale 8H (Epreuve finale orale)

Formation Sécurité pour les personnels embarqués sur les navires de moins de 12 mètres 27H (Epreuves pratiques)

Conditions de délivrance :

Satisfaire aux conditions d'évaluation

Etre titulaire (en sus) d'un CRR ou d'un CRO / d'un diplôme jeunesse et sport BE ou DE voile

Avoir effectué un service en mer d'une durée minimum de 6 mois

Démarches relatives à l'aptitude médicale du service de santé des Gens de Mer

- Avant toute formation maritime, vous devez être enregistré sous un numéro d'immatriculation provisoire que vous pourrez obtenir auprès de la Délégation Mer et Littoral, service de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer la plus proche de votre domicile.

Ce numéro provisoire vous sera demandé à votre première visite médicale auprès d'un médecin des gens de mer. Sans ce numéro la visite médicale ne sera pas effectuée.

Adresse mail ddtm@bouches-du-rhone.gouv.fr

Numéro de téléphone : 04 91 28 54 67

Numéro de télécopie : 04 91 28 54 11

Site internet : <http://www.affaires-maritimes.mediterranee.equipement.gouv.fr>

- Visite médicale obligatoire : Aptitude médicale à la profession de marin délivrée par un médecin du Service de Santé des Gens de Mer en cours de validité

La prise de rendez-vous doit se faire soit par téléphone, soit par e-mail auprès du service souhaité avec votre numéro de marin provisoire :

Marseille Médecin chef : Docteur Duport Docteur Donnarel

16, rue Antoine ZATTARA - 13003 MARSEILLE Tél : 04.86.94.69.69

Email : Rendezvousante-Marseille@developpement-durable.gouv.fr

Toulon : Docteur VAN-DOESBURG 244, avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 563 - 83054 TOULON CEDEX Tél : 04.89.96.43.09 / 04 89 96 43 08 / 06 60 30 22 07

Email : ssgm-toulon@developpement-durable.gouv.fr

Rendezvousante-Toulon@developpement-durable.gouv.fr

Le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous (pour cette visite) est en général d'un mois et il appartient au marin ou au candidat marin de prendre rendez-vous suffisamment à l'avance pour pouvoir obtenir le rendez-vous à la date de son choix.